



C O M M U N E D ' A M B È S
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 AVRIL 2024 À 19H00

Nombre membres élus : 23
Nombre membres élus en exercice : 23
Présents : 19
Représentés : 03
Votants : 22
Absents : 01

Le Conseil Municipal d'Ambès,
Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la
Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire.

PRÉSENTS

Date de la convocation :
13 avril 2024
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'envoi en
Préfecture le :

Gilbert DODOGARAY, Maire ;
Rémi PIET, Isabelle BESSE, Muriel JOLIVET, Christian LAPEYRE, Pearl
HIPPOLYTE adjoints au Maire ;
Christiane HIPPOLYTE, Dominique JOLIVET, Sophie PARADOT, Catherine
RODRIGUEZ, Marie-Pierre FETIS, Franck DUMARTIN, Christophe
BOURDIEU, Antoine VIGNAUD, Marine SAAD, Enzo BORTOLATO,
Eléonore LAPORTA, Romain RITOU, Jean-Pierre MAZZON, conseillers
municipaux.

Et de la publication en ligne le :

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Le Maire,

Nicolas MUZOTTE donne procuration à Gilbert DODOGARAY
Sandrine VILLENAVE donne procuration à Eléonore LAPORTA
Catherine LABARRERE donne procuration à Jean-Pierre MAZZON

ABSENT(S) :

Jean-Noël ELIPE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Antoine VIGNAUD

**DÉLIBÉRATION N° 047 04 2024 – FINANCES – TARIFICATION DES SÉJOURS DE
VACANCES D'ÉTÉ 2024**

Présentation par Isabelle BESSE

Dans le cadre des activités de son Pôle Enfance Jeunesse, la Commune d'Ambès propose d'organiser des séjours d'été au sein de la ville de Mimizan dans les Landes et d'Arrens-Marsous dans les Hautes-Pyrénées au mois de juillet 2024 :

- Du 9 au 12 juillet 2024, à destination des enfants des écoles maternelles et élémentaires (Grande section et CP) ;
- Du 15 au 19 juillet 2024 pour les CE1, CE2 et les CM1 ;
- Du 29 juillet au 2 août 2024 pour les adolescents (à partir du CM2).

Dans ce cadre, il convient de déterminer le montant de la participation restant à la charge des familles, en fonction de leur quotient familial.

Vu l'avis favorable de la Commission Enfance et Jeunesse réunie le 9 avril 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** aux propositions tarifaires ci-dessous, correspondantes à une augmentation de 7,5 % :

TARIFS DU SÉJOUR ÉTÉ Grande Section / CP 2024	
du 9 juillet au 12 juillet 2024	
QUOTIENT FAMILIAL EN €	TARIFS
A : 1 à 500	37,50 €
B : 501 à 700	75,50 €
C : 701 à 850	113 €
D : 851 à 1000	150,50 €
E : à partir de 1001	193,50 €

Accusé de réception en préfecture
033-213300049-20240418-DEL-2024-04-047-DE
Date de télétransmission : 23/04/2024
Date de réception préfecture : 23/04/2024

TARIFS DU SÉJOUR ÉTÉ CE1, CE2 et CM1 2024 du 15 juillet au 19 juillet 2024	
QUOTIENT FAMILIAL EN €	TARIFS
A : 1 à 500	43 €
B : 501 à 700	86 €
C : 701 à 850	123,50 €
D : 851 à 1000	161,50 €
E : à partir de 1001	204,50 €

TARIFS DU SÉJOUR ÉTÉ ADOLESCENTS (À partir du CM2) du 29 juillet au 2 août 2024	
QUOTIENT FAMILIAL EN €	TARIFS
A : 1 à 500	43 €
B : 501 à 700	86 €
C : 701 à 850	123,50 €
D : 851 à 1000	161,50 €
E : à partir de 1001	204,50 €

- **APPROUVE** la tarification des séjours des vacances d'été 2024,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette délibération.

Fait et délibéré le 18 avril 2024
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Gilbert DODOGARAY

